Buvette du Marché de Gros - Prolongation de la convention de concession du 18 juillet 1991

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat de concession d'exploitation de la buvette du marché de gros expire le 31 juillet prochain.

En raison de l'importante baisse d'activité de ce marché, divers projets de reconversion sont actuellement à l'étude.

Dans l'expectative, il est proposé de passer un avenant à la convention de concession signée le 18 juillet 1991 entre la Ville de Besançon et M. TURINA, domicilié 4, rue Galilée à Besançon, et de prolonger à titre précaire M. TURINA dans son activité pour une durée indéterminée qui ne saurait toutefois excéder une année. Dans ce cadre, la Ville pourra mettre fin à la convention à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

Il est également proposé de maintenir le montant de la redevance actuellement perçue (185 000 F annuels) soit 15 416,66 F par mois.

Toutes modifications utiles concernant ce projet ont été apportées au cahier des charges de la concession.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de prolonger dans ces conditions la convention de concession et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

- *M. JACQUEMIN :* Quelles sont, Monsieur le Maire, les recherches actuellement faites pour la reconversion de ce marché de gros ?
- *M. PONÇOT :* Il y a eu plusieurs initiatives et propositions. Dans le cadre de Grand Centre, on s'était posé le problème de savoir si le marché de gros ne pourrait pas être une décentralisation pour un certain nombre d'artisans du centre-ville. Une étude a été faite par la Chambre de Métiers qui a conclu négativement, c'est-à-dire que les artisans du centre-ville tiennent à rester au centre-ville et ne pas aller même au marché de gros qui était relativement proche. Par conséquent, nous nous sommes orientés vers d'autres hypothèses et en particulier l'installation d'industriels. Nous avons à l'heure actuelle trois propositions d'achat pour ce secteur.
 - *M. LE MAIRE*: Ces trois propositions sont pour l'instant à l'étude.
- *M. JACQUEMIN :* Monsieur le Maire, l'autre projet, qui avait été dans vos cartons, de réaménager l'ancienne Rotonde pour les artisans est un projet aussi qui n'a pas beaucoup de suites, apparemment.
- *M. PONÇOT :* Les négociations avec la SNCF sont très longues car vous le savez, la SNCF a généralement de gros yeux et un gros ventre et demande des sommes considérables. Il en résulte que c'est trop cher pour qu'on puisse effectivement utiliser la Rotonde dont nous aurions souhaité conserver l'architecture. Comme pour arriver à la Rotonde, il aurait fallu également aménager une route avec une inclinaison assez forte, nous avons pour l'instant renoncé à ce projet, sauf si la SNCF revenait sur ses prix.
 - M. LE MAIRE : Ce qui serait étonnant !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.